

Ça bouge !

7

Teland Com

D'anciens salariés réclament justice

Après que la justice a invalidé le plan de suppression d'emplois de Tel and Com, plus de 200 personnes poursuivent leur ancien employeur devant les prud'hommes. L'entreprise, elle, joue la montre.

Ils ont fait le déplacement d'Amiens ou de l'Ile-de-France pour une audience de conciliation qui n'aura finalement pas eu lieu. Le 15 mars, le conseil de prud'hommes de Lille, saisi par plus de deux cents anciens salariés de Tel and Com, n'a pu que constater que l'enseigne refusait toute conciliation et jouait la montre, une nouvelle fois, pour éviter de mettre la main à la poche.

Créée par le groupe nordiste Norauto et basée à la Madeleine, près de Lille, Tel and Com commercialisait des offres de téléphonie mobile pour Bouygues et Orange. Après la rupture du contrat avec ces deux opérateurs, l'entreprise a fermé ses boutiques et licencié ses quelque 700 salariés, de jeunes vendeurs essentiellement. Mais, en octobre, le tribunal administratif de Lille a invalidé le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) au motif que l'entreprise ne s'était pas conformée à ses obligations en matière de reclassement des salariés. Une décision confortée par un arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 11 février.

Les licenciements invalidés, chaque

salarié concerné peut donc demander réparation auprès des prud'hommes. C'est ce qu'ont fait 235 d'entre eux, dont le cas était examiné le 15 mars. Quelques dizaines d'autres devraient faire de même prochainement. Ils peuvent prétendre à une indemnité au moins équivalente à douze mois de salaires, plus d'éventuels dommages et intérêts.

« On nous a vendu du rêve »

Ce qu'ils reprochent à leur ancien employeur ? Leur avoir « vendu du rêve » puis les avoir « jetés comme des mouchoirs en papier », disent certains. Après la fin des contrats avec Bouygues et Orange, le management a poussé de nombreux salariés à quitter l'entreprise. « Mieux vaut le faire maintenant, ce sera plus difficile après », a-t-on dit à l'un d'entre eux. Mutations forcées, ruptures conventionnelles fortement suggérées... Une relance de l'activité est tentée dans la vente de téléalarmes, sans véritable formation. « Vendre des téléphones et vendre des alarmes, ce n'est pas du tout

la même chose », souligne Carla (1), 25 ans.

Quand les affaires battent de l'aile, l'entreprise veut licencier. Le processus d'information-consultation des représentants du personnel est vite mené, avec d'étonnantes « anomalies », pointe Mario Califano, avocat, représentant la plupart des salariés. Principale d'entre elles : le refus de la plupart des représentants du personnel de demander une expertise sur les comptes ou d'autres documents « permettant la compréhension des difficultés de l'entreprise, si elles existent ». « C'est un véritable scandale », note l'avocat roubaisien. La CGT réclamait une expertise, mais les élus CFDT, CFE-CGC et FO s'y sont opposés. Que sont devenus les 40 millions d'euros versés par Orange au titre de la rupture du contrat ? Quel est le montant de l'indemnité de Bouygues ? Pourquoi Norauto, à l'origine de l'entreprise, a-t-il pu vendre ses parts (25 %) au dirigeant actuel à un montant important – 5 millions d'euros – alors que le désengagement d'Orange et Bouygues était connu ? Pourquoi l'entreprise souhaite-t-elle se séparer de tous ses salariés sans mettre la clé sous la porte ? Autant de questions qui laissent croire aux salariés et à leurs avocats que « rien n'a été fait pour sauver les emplois » et tout, en revanche, pour désengager Norauto de ses obligations de reclassement. Si Norauto était encore actionnaire au moment du PSE, « tous les moyens du groupe auraient dû être mobilisés pour le reclassement des salariés », précise Mario Califano.



Mario Califano et Salima Hezzam, avocats des ex-salariés de Tel and Com, devant le conseil de prud'hommes de Lille, le 15 mars. (Photos Mathieu Hébert)

Manifestement, si l'enseigne automobile de la galaxie Mulliez est sortie du jeu, des synergies fonctionnent : certains anciens cadres de Tel and Com ont ainsi été recasés, dont un ancien dirigeant dans une des principales centrales d'achat du groupe Auchan.

Audience en septembre

Toutes ces questions, déjà évoquées devant le tribunal administratif de Lille et la cour d'appel de Douai, n'ont pas été débattues devant les prud'hommes de

Lille. L'entreprise, seulement représentée par deux juristes, a refusé toute conciliation. Elle a annoncé son intention de contester l'arrêt de la cour d'appel devant le Conseil d'Etat. Une manière de jouer la montre, « ridicule et assez rare », estime l'avocate Salima Hezzam, qui représente quelques salariés de l'est de la France. Le conseil de prud'hommes a renvoyé l'affaire au 14 septembre.

Mathieu HEBERT

(1) prénom d'emprunt

« On n'a pas hésité »

Témoignages de salariés décidés à obtenir réparation.

Les petites mesquineries de dernière minute n'entameront pas leur détermination. Le jour de l'audience, deux juristes dépêchés par Tel and Com ont tenté de décourager les anciens salariés de poursuivre leur action devant les prud'hommes. « Ils ont fait l'appel, comme à l'école, pour pointer les présents, menaçant les absents de ne pouvoir être dédommagés. Ils veulent nous impressionner. On s'y attendait », rapporte William (1), un ancien vendeur d'Ile-de-France. « C'est de l'acharnement », note Salima Hezzam, avocate.

Bien décidés à demander justice, la trentaine ou moins, ces anciens vendeurs « motivés » ont l'impression d'avoir été floués de bout en bout. « On nous a vendu du rêve. On s'est investi, et voilà », lâche Kevin (1). D'autres évoquent les journées de 10 heures, les transferts

d'un magasin à un autre, les « challenges » commerciaux, avec un voyage ou un chèque à la clé, mais jamais attribué. « Ça ne motive pas, ça frustre », poursuit Kevin. D'autres relatent ces pressions plus ou moins appuyées « pour qu'on démissionne et qu'on cherche du travail ailleurs », ajoute William. « Des gens du siège sont même venus dans les boutiques pour nous faire faire des CV ». « Sur l'ordinateur du magasin ! », se souvient Carla (1) qui, à 25 ans, a déjà vécu deux licenciements économiques et deux prud'hommes.

Marie (1) a retrouvé un travail dans l'assurance dans le Nord, d'où elle est originaire. Ancienne responsable de huit magasins, elle témoigne des « pressions sur les chiffres, sur les équipes, lors des "conf call" du lundi ». « Il y avait une ambiance humaine, respec-

teuse, dans les magasins. Puis ça a changé », explique cette trentenaire, qui n'a « pas hésité à saisir les prud'hommes ». « On est tous dans la même galère ; il faut qu'on reste soudés ».



Thibault, ancien de Tel and Com : « on prend le boulot qu'on trouve ».

Pas évident quand les équipes sont disséminées dans tout l'Hexagone. On garde contact via les réseaux sociaux. Devant les prud'hommes, on se rencontre parfois pour la première fois « en vrai ». C'est l'occasion d'échanger des tuyaux sur les formations ou d'ironiser sur le prestataire de la commission de suivi et de Pôle emploi. « La conseillère nous envoie des offres qu'elle voit passer sur le web, comme on le fait chacun chez soi devant notre ordinateur. A quoi ça sert ? Et Pôle emploi, ce n'est pas la peine... », dit William, désormais « dans le flou total après cette expérience » et inquiet pour « (ses) crédits ».

A Amiens, Thibault a bien retrouvé un job après son licenciement. Il s'est lancé sur le premier qu'il a trouvé, par dépit, dans un centre d'appels : « Quand on est au

chômage, avec un loyer cher et une copine étudiante, on prend le travail qu'on trouve ». Déjà touché par son licenciement, Thibault confie avoir « craqué » dans son nouveau boulot, dans le secteur du recouvrement. Il évoque une gestion humaine déplorable dans l'entreprise et, au bout du fil, des insultes. Il en est devenu malade, au propre comme au figuré, au point d'en perdre des cheveux « Je n'avais jamais été malade avant ». Il voit d'autres collègues touchés des mêmes maux, qui « perdent confiance en eux ». « Le médecin m'a dit de me concentrer sur ce qui fait que la vie vaut d'être vécue ». C'est ce qu'il tâche de faire. Et Thibault s'est syndiqué aussi. A la CGT. « Pour avoir des infos, et les moyens de se battre ».

MH